

En 2000, les instances de la Francophonie adoptaient à Bamako (Mali) une déclaration sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Dix ans après Bamako, il faut s'interroger sur la mise en œuvre de cette déclaration. Le Sommet de Montreux est ouvert à la société civile par le biais du Village de la Francophonie et de tables rondes.

Venez vous informer et participer aux débats

- Les droits humains sont-ils du politiquement correct ou doivent-ils constituer des normes concrètes ?
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont-ils réalisables ou de simples déclarations de bonnes intentions ?

- La protection de médias indépendants et de qualité en zones de conflits, une utopie ?
- La Francophonie veut-elle se donner les moyens de ses ambitions en ce qui concerne les droits fondamentaux ?

10.30 - 12h

organisé par l'Observatoire de
la diversité et des droits culturels
www.droitsculturels.org



L'approche basée sur les droits de l'homme en développement

Un renouveau grâce à la prise en compte des droits culturels

Les droits humains constituent un ensemble cohérent de principes contraignants qui concernent le développement de chaque personne et de chaque société. Ils tracent une "grammaire du politique" car ils obligent à penser ensemble les différentes libertés dans la diversité des milieux. Ce sont donc des vecteurs de développement. Mais leur universalité semble parfois se heurter à la diversité culturelle. La récente importance accordée aux droits culturels au sein du système des droits de l'homme donne aujourd'hui une impulsion nouvelle à la compréhension de leur indivisibilité et de leur interdépendance, tout en accordant une grande place aux ressources culturelles présentes dans chaque situation. Valoriser la diversité en travaillant pour une universalité plus concrète et plus exigeante, tel est le défi de nos nouvelles cultures démocratiques.

Avec la participation de :

- M. Patrice Meyer-Bisch, Université de Fribourg
- Mme Barbara Fontana, Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
- Mme Anne Lugon-Moulin, Direction du développement et de la coopération suisse
- Mme Chantal Peyer, Pain pour le Prochain
- M. Christophe Golay, Académie des droits humains et du droit humanitaire de Genève

13.30 - 15h

organisé par
Amnesty International
www.amnesty.ch

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Les objectifs du millénaire sous le regard des droits humains

La santé maternelle en manque d'engagement politique

L'Objectif 5 du millénaire pour le développement (OMD) prévoit la réduction de trois quarts de la mortalité maternelle d'ici 2015. Les avancées dans ce domaine sont insuffisantes : une femme meurt encore toutes les 90 secondes dans le monde de complications liées à sa grossesse ou à son accouchement. Les Etats sont les principaux responsables des faibles résultats obtenus. Les facteurs affectant la santé maternelle sont directement liés aux multiples formes de discrimination dont les femmes sont l'objet : mariages précoces et forcés, mutilations génitales, grossesses non désirées, manque d'autonomie financière et dans les décisions concernant leur vie sexuelle et reproductive. La Francophonie peut-elle être un moteur pour la réalisation des OMD ? Le Burkina Faso s'engage activement : quelles leçons peut-on tirer de ses expériences ? Quelle est la valeur ajoutée d'une approche « droits humains » ?

Avec la participation de :

- Mme Paule Rigaud, coordinatrice de la campagne contre la mortalité maternelle au Burkina Faso.
- Mme Aïcha Kaboré Zougrana, présidente d'Amnesty International Burkina Faso
- Dr. Vincent Fauveau, pédiatre et conseiller en santé maternelle et reproductive au Fonds des Nations Unies pour la Population (sous réserve)
- Mme Marina Carrobbio Guscetti, conseillère nationale, co-présidente du groupe parlementaire Caire+
- Mme Manon Schick, porte-parole de la Section suisse d'Amnesty International